

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2021

Etaient présents : MM. et Mmes DEQUESNE, BOULIER, CHESNEL, COURTOIS, DEBOEUF, DELABOST, DOLE, FECHY, LECOMTE-LEHMANN, LEPELLEY, LETOUE, TARLIE

Etaient absents : Mmes LABOULLE (pouv à M. DEBOEUF),
LELIEVRE (pouv à Mme FECHY)

Secrétaire de séance : Mme LECOMTE-LEHMANN

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur CHESNEL demande que soit ajouté ce qu'il a dit lors de la précédente réunion de conseil à savoir que si Monsieur DEQUESNE n'est pas compétent alors qu'il donne sa démission.

Monsieur LEPELLEY demande d'ajouter ses suggestions :

Pour plus d'équité : Monsieur CHESNEL est bien cité entre guillemets, en contrepartie, citons Monsieur le maire pour « vous pouvez vous le mettre où je pense. »

Concernant les travaux d'isolation de l'école, Monsieur le maire a précisé qu'il s'agissait de derniers travaux. Monsieur LEPELLEY a appelé à se projeter à plus long terme sur le mandat. La commune s'agrandit, retour possible vers 4 classes alors que nous ne disposons plus que de 3 classes aux normes.

Dernier point que Monsieur LEPELLEY demande d'ajouter :

Sous les propos injurieux de Monsieur TARLIÉ, Monsieur LEPELLEY reproche à Monsieur le maire de laisser faire.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 25 février 2021.

Pour : 14

II) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

21-19 Subventions aux associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes, pour l'exercice 2021 :

Associations communales :

- Club de l'Amitié	500 €
- Coopérative Scolaire	700 €
- MAM Chant des Lutins	2 400 €
- SAUFC	1 000 €
- SNVV	1 000 € (dont 500€ subv.exceptionnelle)
- AVCA	500 € (dont 200€ subv.exceptionnelle)
- Huttiers et pêcheurs Saint-Aubinois	2 000 € (dont 600€ subv.exceptionnelle)

Autres associations :

- Association Jubilée :	100 €
-------------------------	-------

Ces sommes sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2021.

pour : 14

III) TRAVAUX

21-20 Isolation du grenier de l'école

pour : 14

Après vérification du grenier de la maternelle qui est finalement isolé, Monsieur le maire réitère sa demande auprès du Conseil municipal pour l'isolation du grenier au dessus de l'école du bâtiment principal.

Il précise que ces travaux amélioreraient les performances énergétiques du bâtiment.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 22 février 2021, l'entreprise MECD a été retenue.

Le montant des travaux s'élève à 9 981,99€ HT soit 11 978,39€ TTC

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité d'isoler le grenier de l'école pour une meilleure performance énergétique du bâtiment
- Approuve le devis de l'entreprise MECD pour un montant de 9 981,99€ HT soit 11 978,39€ TTC
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'au Département
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire réaliser ces travaux.

21-25 Travaux au Mont-Raoult

Monsieur le maire informe le conseil municipal que beaucoup de frênes au Mont-Raoult sont malades et doivent être coupés.

La dépense s'élève à 24 € HT le stère pour l'abattage, le débardage avec câblage compris.

Une partie du bois sera vendue en bois d'œuvre et une autre partie sera vendue en bois de chauffage, les travaux seront exécutés par les lycées.

Le conseil municipal

pour : 14

- Approuve la proposition de travaux,
- Approuve le devis de l'entreprise OBEE pour un montant de 24 € HT le stère,
- Décide la réalisation de ces travaux.
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

IV)

ACHATS DIVERS

21-21 Achat de panneaux de signalisation

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la nécessité d'installer de nouveaux panneaux de signalisation dans la commune.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 01 avril 2021, l'entreprise TOP Signalisation a été retenue.

La dépense s'élève à 4 317 € HT soit 5 180,40 € TTC.

Le Conseil municipal

pour : 14

- Reconnaît la nécessité d'installer de nouveaux panneaux de signalisation dans la commune,
- Approuve le montant des travaux qui s'élève à 4 317 € HT soit 5 180,40 € TTC,
- Retient l'entreprise TOP Signalisation pour l'exécution de ces travaux,
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR
- Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation des travaux et le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

21-22 Achat de poubelles urbaines

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acheter des poubelles urbaines :

- Deux au PN102
- Une au pont des étangs
- Une à l'aire de jeux
- Une devant le cimetière
- Une au Pont de Pierre

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 01 avril 2021, l'entreprise ALTRAD a été retenue.

La dépense s'élève à 285 € HT la poubelle.

Le Conseil municipal

pour : 14

- Reconnaît la nécessité de s'équiper de poubelles urbaines,
- Approuve le montant de l'achat qui s'élève à 285 € HT la poubelle,
- Retient l'entreprise ALTRAD pour cette dépense,
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

21-23 Renouvellement du matériel informatique de la mairie

Le Maire indique au Conseil municipal que l'ordinateur de la secrétaire de mairie est actuellement équipé de Window 7.

Depuis le 01 janvier 2021, cette version n'existe plus. La mairie doit s'équiper du logiciel Window 10 et pour ce faire, il est nécessaire d'investir dans un nouvel ordinateur avec réinstallation de tous les logiciels de la mairie.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 01 avril 2021, l'entreprise DVM a été retenue.

La dépense totale s'élève à 1 535,92 € HT soit 1 843,10 € TTC.

Le Conseil municipal

pour : 14

- Reconnaît la nécessité de remplacer le matériel obsolète.
- Approuve le devis de l'entreprise DVM pour un montant de 1535,92 € HT soit 1 843,10 € TTC.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation de cette acquisition et le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

21-24 Vidéoprotection à la halte touristique multiservices

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le PN102 réhabilité en halte touristique multiservices attirera de nombreux visiteurs.

Il est important d'améliorer la sécurité du site.

Afin de mieux contrôler le flux des personnes circulant sur cette aire, d'y éviter les dégradations et les vols, il est proposé d'y installer un système de vidéoprotection : pose de deux caméras aux accès stratégiques du site, d'un enregistreur avec disque dur et d'un moniteur.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 01 avril 2021, l'entreprise SFEE a été retenue.

La dépense s'élève à 1 885 € HT soit 2 262 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix

Pour : 12 voix

- Reconnaît l'utilité d'un tel dispositif.
- Décide l'installation d'un système de vidéoprotection sur le site de la halte touristique multiservices tel que décrit ci-dessus.
- Retient la proposition de l'entreprise SFEE pour la fourniture et l'installation du dispositif, ceci pour un montant de 1 885 € HT soit 2 262 € TTC.
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'au Département
- Donne tout pouvoir au maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

V)

PRÊT DE MATERIEL

21-27 Prêt de matériels à la base de loisirs de Saint-Aubin-le-Cauf

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la base de loisirs s'est faite cambriolée 7 fois en peu de temps.

Tout a été volé, il ne reste plus rien. Les choses qui n'ont pu être emportées, ont été saccagées.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prêter le tracteur tondeuse qui ne sert pas ainsi qu'une débroussailleuse pour un temps indéterminé afin de les aider.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide de prêter le tracteur tondeuse et la débroussailleuse à la base de loisirs de Saint-Aubin-le-Cauf.

21-26 Vote du budget primitif 2021

le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnementRecettes

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2021</i>
013	Atténuation de charges	2 000
70	Produits domaines et ventes	42 368
73	Impôts et taxes	430 358
74	Dotations et participations	130 299,45
75	Autres produits gestion cour	3 610
76	Produits financiers	3
77	Produits exceptionnels	0
	Total recettes réelles	608 635,45
002	Excédents antérieurs reportés	335 478,55
	Total section	944 117

Dépenses

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2021</i>
011	Charges à caractère général	297 760
012	Charges de personnel	199 220
014	Atténuation de produits	30 500
022	Dépenses imprévues	20 000
65	Autr charges gestion courante	82 756
66	Charges financières	14 009
67	Charges exceptionnelles	9 500
	Total dépenses réelles	653 745
023	Virent à section d'investiss	115 089
042	Dot.amort.des immob.	7 898
	Total section	776 732

Section d'investissementRecettes

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2021</i>
10	Dotations, fonds divers	46 964
13	Subventions d'investisst	60 652
16	Emprunts	0
204	Subventions	0
	Total recettes réelles	107 616
1068	Excédent de fonct.capital.	78 113,23
021	Virement de section fonct	115 089
024	Produits des cessions imm.	4 750
040	Opé ordre transf sections	7 898
041	Opérations patrimoniales	0
001	Excédent reporté	117 957,77
	Restes à réaliser	180 683
	Total section	612 107

Dépenses

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2021</i>
16	Emprunts et dettes ass	35 285
204	Subventions d'équipem.	0
21	Immobilisations corpo	157 068
23	Immobilis. en cours	30 000
020	Dépenses imprévues	13 000
	Total dépenses réelles	235 353
041	Opérations patrimoniales	0
001	Déficit reporté	0
	Restes à réaliser	376 754
	Total section	612 107

Le Conseil Municipal :

Pour : 13 voix

Contre : 1 voix

- Vote par chapitre le budget primitif qui lui est présenté,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre le présent budget.

XVI)

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 17.

C. DEQUESNE	P. BOULIER	P. CHESNEL	D. COURTOIS
F. DEBOEUF	P. DELABOST	M. DOLÉ	C. FECHY
E. LABOULLE ABSENTE	C. LECOMTE-LEHMANN	C. LELIEVRE ABSENTE	L. LEPELLEY
C. LETOUE	M. TARLIÉ		

